



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants des communes de BOISGERVILLY, IFFENDIC, LE CROUAIS, MAUTAUBAN DE BRETAGNE, SAINT MAUGAN et SAINT ONEN LA CHAPELLE qu'une consultation du public va être ouverte du 13 février 2023 au 17 mars 2023 inclus, sur la demande présentée par la SARL LA SAUDE en vue d'obtenir l'enregistrement de l'extension de son unité de méthanisation située au lieu-dit « La 123, Le Haut Boschet » sur la commune de BOISGERVILLY.

Le dossier est consultable :

- à la mairie de BOISGERVILLY aux heures suivantes : (à titre indicatif)
 - Les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
 - Les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 ;
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de BOISGERVILLY sur un registre ouvert à cet effet ;
- par voie postale : à l'attention de Monsieur le préfet d'Ille-et-Vilaine – DCIAT / Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81 Boulevard d'Armorique, 35026 RENNES Cedex 9 ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « Consultation du public_SARL LA SAUDE_BOISGERVILLY »).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

Fait à Rennes,

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Le 11/01/2023

Paul-Marie CLAUDON